



ÉCOLE SAINTE-MARTHE – CHAVAGNES

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TARIFS 2024-2025

Contribution des familles :

La contribution des familles englobe les cotisations diocésaines et régionales obligatoires de 60 € par élève et par an. Le reste de la contribution sert à financer l'immobilier et le fonctionnement.

Elle est à calculer en fonction de votre **Quotient Familial** :

QF = revenus annuels divisés par 12 + prestations familiales mensuelles, résultat obtenu à diviser par le nombre de parts fiscales.

Des facilités de règlement peuvent être octroyées en lien avec le chef d'établissement, n'hésitez pas à le contacter.

Modes de règlement proposés : **TOUT RÈGLEMENT DOIT ÊTRE MIS SOUS ENVELOPPE**

Choix 1 : règlement mensuel par prélèvement (octobre à juillet)

Choix 2 : règlement mensuel, trimestriel ou annuel par chèque ou espèces

Restauration :

Choix 1 : Prélèvement des frais de restauration (le montant des repas consommés sera prélevé le 10 du mois suivant).
Les prélèvements s'effectuent d'octobre à juillet inclus.

Choix 2 : Règlement par chèque ou espèces.

Les repas sont à régler impérativement en début de mois

Les chèques sont à remettre dans le cahier de correspondance. Les espèces sont à remettre au service comptabilité.

Garderie et/ou étude (goûter compris) :

Choix 1 : Prélèvement forfait mensuel garderie et/ou étude (facturé avec la contribution des familles d'octobre à juillet).

Les prélèvements s'effectuent d'octobre à juillet inclus.

Choix 2 : Garderie et/ou étude ponctuelle.

Une facture complémentaire vous sera envoyée à la fin de chaque mois et s'ajoutera à la contribution des familles (même mode de règlement).

Le goûter est compris dans la prestation quel que soit votre choix de règlement.

Garderie du mercredi matin : une facture différente vous sera faite.

Assurance scolaire et extra scolaire :

Vous devez souscrire une assurance scolaire et extra-scolaire (elle sera exigée à la rentrée). Elle est obligatoire pour les activités organisées par l'établissement : séjours linguistiques, classes de découverte et toute sortie en général.

L'ensemble scolaire vous propose d'adhérer à l'assurance scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » au tarif de 9,50 €/an.

Taxe d'apprentissage :

Notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, ce qui nous aide à acquérir un équipement informatique et audiovisuel

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au service comptable : 05 45 37 02 53

TARIFS ECOLE MATERNELLE-PRIMAIRE 2024-2025

MONTANT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

payable sur 11 mois ou trimestriellement ou annuellement

Maternelle	Primaire	
678 €	QF < 700 €	QF ≥ 700 €
	599 €	664 €

RESTAURATION

Maternelle	Primaire	
5,20 €	½ pensionnaire (4 repas / semaine) 5,50 €	
	Externe 5,80 € le repas occasionnel	

GARDERIE – ETUDE DIRIGEE

Garderie du matin à partir de 7 h 30 : **0,50 €**

Garderie et Goûter

De 16h45 à 17h

1,50 € par soir avec goûter compris

Forfait <i>annuel</i> garderie et / ou étude dirigée <i>De 16h45 à 18h30</i>	Forfait <i>annuel</i> garderie et / ou étude dirigée <i>De 16h45 à 19h</i>
360 € pour 1 enfant soit 2.50 €/soir 460 € pour 2 enfants soit 3,20 €/soir 506 € pour 3 enfants soit 3.50 €/soir	480 € pour 1 enfant soit 3.30 €/soir 575 € pour 2 enfants soit 4 €/soir 640 € pour 3 enfants soit 4.45 €/soir

Garderie et /ou étude dirigée ponctuelle : **2,50 €** la demi-heure à partir de 17h

Garderie du mercredi à partir de 7h45 : la ½ journée ou la journée entière
de 11 € à 22 € selon votre quotient familial + prix du repas à ajouter

ASSURANCE SCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

Mutuelle Saint-Christophe : **9,50 €** / an

AUTRES FRAIS MENSUELS SELON LE NIVEAU DES CLASSES

- ❖ **Fourniture, fichiers** montant en fonction du niveau de la classe
53 € / an pour un enfant de maternelle
75 € / an pour un enfant en élémentaire
- ❖ **Sport-musique** 17 € / an pour chaque enfant (sport à partir de la GS et musique pour les PS et MS)
- ❖ **Budget administratif** 12 € / an

REDUCTION FAMILLE NOMBREUSE

10 % pour chaque enfant
à partir du 2^e enfant en Maternelle/Elémentaire